



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉ
DES FINANCES PUI

IDENTIFICATION	
M AUBERT PATRICK 10 RUE BARTHELEMY THIMONNIER 01000 BOURG EN BRESSE FRANCE N° d'adhérent : 20113540258383	<u>Pour le compte de :</u> SARL AUTOPASSION 440 RUE DU CALIDON 01440 VIRIAT N° SIREN : 535 187 363 <u>Régime d'imposition</u> : Réel normal <u>Période déclarée</u> : Juin 2023 <u>Date limite de dépôt</u> : 24/07/2023

ÉLÉMENTS DÉCLARÉS
Formulaire N° 3310-CA3 (applicable à compter du 01/01/2023)

Taxe sur la valeur ajoutée et taxes assimilées
Régime du réel normal – mini réel

SI VOUS ÊTES REDEVABLE DES TAXES OU REDEVANCES SUIVANTES, VEUILLEZ ACTIVER LE BOUTON CORRESPONDANT

TVA sur les importations ☒

TVA sur les produits pétroliers ☐

Régularisation des taxes intérieures de consommation (TIC) ☐

A - MONTANT DES OPÉRATIONS RÉALISÉES

OPÉRATIONS TAXEES (HT)

A1	Ventes, prestations de services	
A4	Importations (autres que les produits pétroliers)	
B2	Acquisitions intracommunautaires	

B - DÉCOMPTE DE LA TVA À PAYER

TVA BRUTE

Opérations réalisées en France Métropolitaine	Base hors taxe	T
08 Taux normal 20 %	74 303	
Importations		
11 Taux normal 20 %	24 431	
16 Total de la TVA brute due (lignes 08 à 5B)		
17 Dont TVA sur acquisitions intracommunautaires	620	

TVA DÉDUCTIBLE

19 Biens constituant des immobilisations	
20 Autres biens et services	
23 Total TVA déductible (lignes 19 à 2C)	

TAXE À PAYER

TD TVA due (ligne 16 - ligne 23)	
----------------------------------	----------------------

DÉTERMINATION DU MONTANT À PAYER ET/OU DES CRÉDITS DE TVA ET/OU DE TIC

Y5 Remboursement de reliquat de TIC demandé (report de la ligne Y4)	
28 TVA nette due (ligne TD – ligne X5)	
32 Total à payer (lignes 28 + 29 + Z5 - AB) N'oubliez pas de joindre le règlement correspondant	

MONTANTS DE TVA CONNUS DE LA DGFIP

TVA À L'IMPORTATION		Base
Opérations taxées	Importations (autres que les produits pétroliers)	Ligne A4 :
Taux normal 20 %		Ligne I1 :